



Refus de paiement de charges car interphone défaillant

Par **marie467377**, le **01/12/2008** à **23:40**

Bonjour,

Mon interphone est en panne. Il fonctionne 1 fois sur 3. J'ai donc contacté mon syndic qui a fait venir un technicien. Celui ci a changé notre poste à l'intérieur de l'appartement. Il est ensuite descendu pour tester. Cela ne fonctionnait pas mais il est parti en disant que c'était un problème au niveau de l'immeuble et qu'il faudrait revenir.

Notre syndic nous a envoyé la facture du nouveau poste lors du compte de charges qui a suivi. Nous avons refusé de le payer tant que les problèmes d'interphone ne seraient pas réglés. Ils nous ont répondu que le nécessaire serait fait rapidement en nous envoyant la copie de la demande d'intervention auprès de la sté d'interphones.

Aujourd'hui nous recevons le compte de charge pour solder l'année 2008. L'interphone ne fonctionne tjs pas, Suis je en droit de refuser de payer ?

Par **jeetendra**, le **02/12/2008** à **09:36**

bonjour, contactez votre agence départemental pour l'information des locataires (adil),
cordialement

Par **marie467377**, le **02/12/2008** à **13:33**

merci c'est gentil mais je suis propriétaire.